


CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE.

En cas de découverte (feu, fumée suspecte,...) :

- Quittez le local où il y a le feu
- Déclenchez l'alarme  et avertissez l'accueil, le secrétariat ou la conciergerie
- Évacuez le bâtiment (selon consignes ci-dessous)

En cas de détection via la centrale et dès audition de l'alarme :

- Fermez portes et fenêtres
- Quittez les lieux sans précipitation (ne pas utiliser l'ascenseur)
- Empruntez les voies d'évacuation balisées par :



Direction ou emplacement d'une sortie de secours



Porte s'ouvrant dans le sens de l'évacuation



Porte automatique ou s'ouvrant dans le sens contraire de l'évacuation

- Rendez-vous au(x) point(s) de rassemblement prévu(s)

- localisation complémentaire éventuelle
(parking, rue, voisinage,...)



APPEL AUX POMPIERS

Consignes d'annonce.

Formez le 112

(dans l'impossibilité de joindre le 112 : ligne directe d'urgence des pompiers de : n°)

Indiquez l'adresse précise :

possibilité d'intervention par :

(signalez éventuellement une autre entrée en fonction de la localisation du sinistre)

Précisez le niveau

Étage n°..., rez-de-chaussée ou sous-sol.

Précisez le type de local

(ex. : labo de chimie, local de stockage de produits, chaufferie,...)

Donnez le plus d'informations possibles

(ex. : feu localisé, local complètement enflammé, fumée importante, forte odeur de gaz,...).

Consignes en cas de fuite de gaz

- Éviter de produire des flammes ou étincelles.
- Éviter de produire des arcs électriques
(ne pas actionner interrupteurs, attention aux appareils s'enclenchant automatiquement tels que frigos, ne pas débrancher pas la prise d'un appareil en fonction,...).
- Pas d'appel d'un téléphone fixe ou d'un GSM dans les zones dangereuses.
- Ne pas utiliser les boutons poussoirs d'alarme.
- Aérer énergiquement, fermer la vanne.
- Appeler les pompiers (appel 100 ou 112 par GSM)
- N° d'appel unique pour tout problème dû au gaz naturel : **0800 870887**



Gaz naturel : plus léger que l'air

Butane/propane : plus lourd que l'air

Gestion du sinistre. Consignes d'alerte.

- Dès audition du signal de détection, l'agent préposé à l'accueil ou le concierge (ou autre personne désignée) doit :
 - ✓ Faire appel à l'équipier de 1^{ière} intervention (EPI) le plus concerné afin de valider l'alerte.
 - ✓ Appliquer les consignes d'annonce (appel 100 ou 112 obligatoire)
 - ✓ Avertir tous les EPI
 - ✓ Avertir la Direction ou toute autre personne habilitée (n° ou)
- Dès réception de l'avis de découverte, l'agent préposé à l'accueil ou le concierge (ou autre personne désignée) doit :
 - ✓ Appliquer immédiatement les consignes d'annonce (appel 100 ou 112 obligatoire)
 - ✓ Faire un appel général aux EPI.
- En dehors des heures de bureau, le personnel sur place (permanence labo, nettoyage, personnel d'internat,...) doit :
 - ✓ Appliquer immédiatement les consignes d'annonce (appel 100 ou 112 obligatoire)

L'agent de l'accueil doit ensuite évacuer muni du registre des entrées

Dans tous les cas, un membre du personnel doit se tenir à disposition des pompiers pour faciliter leur intervention (accès au parking, signalisation des locaux à risques, etc.)

Quelques conseils en attendant l'arrivée des pompiers

- ❑ Si le feu est localisé dans la pièce, tentez de le circonscire avec les extincteurs à poudre à disposition



- ❑ Les EPI dûment formés prendront ensuite le relais en choisissant le moyen de lutte le plus adéquat (poudre, CO2, dévidoir,...).

Dans tous les cas, ne prenez aucun risque ; privilégiez votre propre sécurité et celle de vos collègues !!!

- ❑ Ne tentez jamais de franchir une zone enflammée. Si les issues sont inaccessibles, réfugiez-vous dans un local muni de fenêtres, calfeutrez la porte et, si possible, refroidissez-la

Une porte coupe-feu est conçue pour résister au moins 30' !

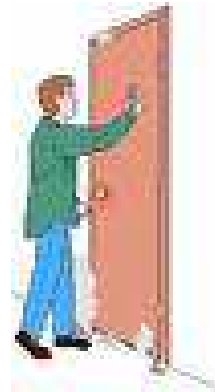
Dès que les pompiers sont sur place, manifestez-vous à la fenêtre !



- ❑ Si une zone enfumée doit être franchie, baissez-vous ou rampez : l'air frais est au ras du sol.



- ❑ Si une porte laisse filtrer de la fumée, testez sa t°. Si elle est chaude : n'ouvrez pas !



- ❑ Jamais d'eau sur un feu de liquide gras (classe B)
Utilisez un torchon humide ou, mieux, une couverture extinctrice (les extincteurs sont efficaces également)



Les moyens de lutte mis à disposition du personnel.

- ❑ Le choix du moyen d'extinction varie en fonction de la classe de feu ; 4 classes sont répertoriées :
- ✓ **Classe A « feux secs »** : feux de matériaux solides à base de composés de cellulose tels que le bois, le papier, les tissus, le coton, la paille...
- ✓ **Classe B « feux gras »** : feux de liquides inflammables ou feux d'hydrocarbures, alcools, solvants, huiles végétales et minérales,...
- ✓ **Classe C « feux de gaz »** : gaz naturel, propane, butane, acétylène, hydrogène,...
- ✓ **Classe D « feux de métaux »** : certains métaux brûlent très intensément lorsqu'ils sont très finement divisés tels que l'aluminium, le magnésium, le titane,...

En résumé, pour les institutions provinciales (à titre d'exemple) :

Classe A : feux de bureaux, de salle de cours, etc.

Classe B : feux de cuisines (friteuses, etc.), feux d'ateliers ou garages (huile, essence, etc.) ou de labos, chaufferies mazout.

Classe C : chaufferies gaz, labos, etc.

Classe D : rare mais attention dans certains labos.